

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 06 2019

Téléconsultation : ouverture d'un service numérique régional

L'Agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France, en partenariat avec l'Assurance maladie et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Hauts-de-France, accompagne et soutient le déploiement de la téléconsultation, désormais pris en charge par l'Assurance maladie. A ce titre, à compter du 28 juin, l'ARS propose un service numérique pour la réalisation d'actes de téléconsultation en région Hauts-de-France.

La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. En permettant d'optimiser le temps médical, la télémédecine constitue un levier dans la politique régionale de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. La téléconsultation constitue l'une des déclinaisons de la télémédecine. L'ouverture d'un service dédié en région, pensé par les professionnels et respectueux des principes mentionnés dans la convention médicale, fera de la télémédecine une réalité opérationnelle dès 2019.

Qu'est-ce que la téléconsultation ?

La téléconsultation est une consultation entre un professionnel médical « télé-consultant » et un patient, qui peut ou non être accompagné par un professionnel de santé, par l'intermédiaire des technologies de l'information et de la communication. Depuis le 1^{er} trimestre 2019, en partenariat avec l'ARS, l'Assurance maladie et l'URPS Médecins Libéraux ont déjà réalisé différentes communications à destination des médecins de la région, avec un seul objectif : apporter une information claire et de qualité auprès des praticiens souhaitant intégrer la télémédecine à leurs pratiques.

Le déploiement d'un service régional au bénéfice des professionnels et des patients

Le projet initié en région Hauts-de-France a pour ambition de mettre à disposition une solution simple et sécurisée. Ce service, pensé et conçu avec l'aide des professionnels de santé, propose ainsi aux médecins l'accès à un dispositif permettant la réalisation de téléconsultation et garantissant une prise en charge de l'acte par l'assurance maladie. Le patient dans ce cadre sera accompagné par du personnel soignant tout au long de sa consultation. Ce service, dans lequel les données transmises sont protégées, permet une prise en charge de qualité, dans le respect des recommandations de la Haute autorité de santé (HAS).

Ce service constitue l'une des déclinaisons du programme Prédice, piloté par l'ARS Hauts-de-France avec l'appui de « Sant& Numérique, Groupement d'Intérêt Public », qui a l'ambition de proposer à l'ensemble des acteurs du système de santé de la région un bouquet de services numériques. Il s'agit d'un programme collectif porté par l'ensemble des acteurs de la région des Hauts-de-France.

« ce service a déjà été éprouvé au sein de deux EHPAD pilotes, avec 66 téléconsultations au bénéfice de 32 patients ont ainsi été réalisées du 15 mars au 25 juin 2019 ».

Une stratégie de déploiement progressif, visant des territoires prioritaires

L'outil sera proposé pour des téléconsultations de médecine générale. La priorité portera sur les lieux de téléconsultations identifiés en zones dites « sous denses », ainsi que sur les lieux de téléconsultation qui témoignent de difficultés d'accès à un médecin traitant. C'est dans cette perspective que dès le 28 juin 2019, l'outil sera mis à disposition de 24 EHPAD représentant près de 1780 résidents. 56 médecins généralistes se sont déjà portés volontaires pour utiliser ce service.

A partir du second semestre 2019, cette offre de service sera proposée à d'autres sites demandeurs (EHPAD, hôpitaux de proximité, structures d'exercice coordonné, ...) ainsi qu'aux téléconsultations de médecins spécialistes, hors médecine générale.

D'autres services sont amenés à se développer d'ici quelques semaines, via le programme Prédice. C'est le cas de la télé expertise en dermatologie. Près de 250 médecins libéraux sont concernés par ce déploiement et pourront en bénéficier

Pour en savoir plus : <https://www.youtube.com/watch?v=baUgflrI7YY&feature=youtu.be>

Contact presse :

ARS Hauts-de-France

Service communication

03 62 72 86 27

ars-hdf-communication@ars.sante.fr

URPS médecins libéraux Hauts-de-France

M. Ronan ROUQUET, Responsable SI

03 20 14 22 11 / 06 69 78 08 55

ronan.rouquet@urpsml-hdf.fr